



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : 2014_Pays Glazik_PI_004_études transfert assainissement

I - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché concerne la réalisation des études de faisabilité du transfert des services de l'assainissement collectif des communes à la Communauté de Communes du Pays Glazik.

Le présente consultation est lancée selon la procédure adaptée, définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte un lot.

Les variantes sont autorisées.

La durée du marché souhaitée est de 7 (sept) mois à compter de la notification du marché (prévue à la mi-juillet 2014).

II - CONTENU DES ETUDES

L'opérateur devra proposer dans le cadre du présent marché tous les éléments objectifs nécessaires à la prise de décision des conseils communaux et communautaire pour le transfert des services de l'assainissement collectif des communes à la Communauté de Communes en application des dispositions du programme d'études, pièce contractuelle de la présente consultation.

Dans la réalisation des prestations, l'attributaire du présent marché conserve la responsabilité du choix des moyens employés ou proposés pour assurer la bonne exécution.

L'attributaire du présent marché d'état devra compléter, par ses connaissances, les imprécisions ou omissions éventuelles des documents de consultation. Celui-ci restera donc seul juge en dernier ressort des solutions adaptées pour répondre aux besoins exprimés et proposera à l'appui de son offre en détail les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser ses missions.

III – LES CLAUSES ADMINISTRATIVES

- Personne publique contractante : Communauté de Communes du pays Glazik
- Coordonnées de l'interlocuteur en charge du marché :
Eric LE GOFF – 06 70 31 94 52 - dst@glazik.com
- Retrait des dossiers : Ils peuvent être expédiés sur demande écrite par courrier ou par courriel ou remis au siège de la Communauté de Communes. Ils sont disponibles sur le site de l'AMF29 et www.bretagne-marchespublics.com
- Les prix sont fermes pour la durée du marché. L'attributaire du marché pourra émettre des situations de paiement suivant l'avancement des prestations sur présentation de facture. L'échéancier de paiement sera conforme au planning de réalisation des différentes phases d'études.
- Une phase de négociation pourra être entreprise. Dans ce cas les candidats retenus pour cette négociation seront amenés à présenter une nouvelle offre sous 5 jours. Ils seront ensuite auditionnés lors d'un entretien avec la PRM, le DGS et le DST de la CCPG. Les critères qui pourront être retenus sont : le prix, le délai, les propositions technique du candidat.
- Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci dessous :

Critères	Pondération
Prix des prestations	40,00%
Valeur technique	60,00%

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

Une offre obtenant la note de 0 pour l'un des sous-critères de valeur technique sera déclassée et écartée. La note technique peut obtenir un maximum de 40 points

☐ Critère prix noté sur 40 points :

L'offre analysée obtient une note sur 40 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** = $40 \times (Y1/Y)$, dans laquelle : 40 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération), Y = montant de l'offre analysée, Y1 = montant de l'offre la moins disante. L'offre (Y1) moins disante aura le nombre maximum de points (40).

☐ Critère valeur technique noté sur 60 points :

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant (cette note sera établie en fonction du mémoire technique de l'entreprise) :

Appréciation et Notation de la valeur technique

	6 niveaux d'appréciation	critères notés sur
		/ 60
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	60
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	48
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	36
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	24
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	12
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

Modalités de dépôts des offres :

Les offres sont à adresser avant le : **vendredi 04 juillet 2014 à 12 heures** à :

Communauté de Communes du Pays Glazik
Rue du Général de Gaulle
29510 BRIEC DE L'ODET

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites,

L'enveloppe extérieure portera la référence :

« 2014_Pays Glazik_PI_004_études transfert assainissement

■ Pièces du marché :

- o Le présent CCP
- o Le devis détaillé du soumissionnaire
- o Le programme des études

- o DC 1 – DC 2
- o NOTI2
- o Assurances
- o un « mémoire technique » pièce obligatoire à joindre à l'offre comprenant :
 - Les méthodes et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission
 - Les détails des prestations proposées
 - Le planning des études
 - Les références de missions similaires
 - Le CV des personnes affectées aux études.

Ce mémoire sert notamment de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre.

IV - ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article 4 du présent document.
L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de l'application du Bordereau des prix et du détail estimatif est égale à :

<i>Montant hors T.V.A.</i>		€
<i>T.V.A. au taux de%</i>		€
Montant T.V.A. incluse		€

en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original,

A

Le

Signature du candidat,

V - Acceptation de l'offre (article réservé au pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour un montant HT de

pour valoir acte d'engagement.

A Briec,

Le

Le Président,